

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2018

Étaient présents : M. Michel ANDRIEUX, Maire - Mme Marie-Françoise DUVERGER, 1^{ère} Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint – Mme Laurette GUEIDAN, M. Robert DRURY, M. Jean-Louis BEYLIER, conseillers municipaux.

Étaient Absents : Mme Marjorie KOERTS, ayant donné pouvoir à Mme Laurette GUEIDAN – Mme Vanessa MORNAS, ayant donné pouvoir à M. Frédéric EYMERY – Mme Virginie GRUAU.

Secrétaire de séance : M. Frédéric EYMERY

La Séance est ouverte à 18H30 et débute par l'approbation, à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 Février 2018.

Le 1er sujet à l'ordre du jour est abordé : la mise en place pour les agents de la collectivité d'un nouveau régime indemnitaire qui vient obligatoirement, de par la loi, se substituer à celui en vigueur : le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2ème point à l'ordre du jour : l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget de 2018.
Conformément aux comptes administratifs votés lors de la dernière réunion, les résultats, tous excédentaires, sont affectés selon les besoins prévus à cette date. Seul un besoin de financement de 4 049.64 € est affecté à la section d'investissement du budget général. Tous les autres excédents sont reportés en recette des différentes sections. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3ème point à l'ordre du jour : le vote du taux des taxes locales pour 2018.

Une simulation d'augmentation est proposée au conseil municipal, pour discussion. Par 6 voix pour et 2 abstentions, les taux des taxes restent fixés pour 2018, aux taux de 2017, soit : 12,57% pour la Taxe d'Habitation, 19,20% pour le Foncier Bâti et 81,42 pour le Non-Bâti.

4ème point à l'ordre du jour ; Les tarifs municipaux

Ils restent fixés sur la même base que ceux de 2017 pour la location de la Salle des Fêtes, l'Eau et l'Assainissement, par 5 voix pour et 3 contre. La dépose des compteurs d'eau à la demande de l'utilisateur est fixée à l'unanimité à 65 euros. Les tarifs du m² au cimetière est fixé à 90 €, celui de la location d'une case au columbarium à 445€ et l'ouverture d'une case à 40 €, par 7 voix pour et une contre.

5ème point : le prêt à taux bonifié par le département proposé aux communes à faible potentiel fiscal

Il reste fixé cette année sur un montant de 6000 €, au taux de 0,25%. A l'unanimité, il est décidé de le solliciter, en participation aux travaux de grosses réparations nécessaires sur le réseau routier.

Puis, il est procédé à l'examen du budget primitif de 2018, du budget principal et des budgets annexes.

Le Budget principal

La section de fonctionnement, s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 286 984.71 Euros.

Une partie de l'excédent dégagé en 2017, soit 23 213.85 €, est obligatoirement affectée à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement dû aux restes à réaliser de 2017 (toiture de la Mairie) à hauteur de 4 049.64 €. Le solde de 19 164.21 € est reporté en recettes de la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 214 587.43 Euros.

Dans ce montant figure pour **150 580.26€** une opération de régularisation, neutre au niveau comptable, visant à sortir de l'actif les travaux de la Traversée du Bourg qui ont été réalisés sur le domaine du Département (route départementale). Le budget effectif de 2018 porte donc sur un montant de **64 007.17 €**.

Le Budget de l'Eau

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 104 820.10 Euros, incluant le report de 2017 de 43 877.40 €.

Les dépenses prévisionnelles sont les dépenses classiques habituelles incluant cependant les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie prévus pour le remplacement de la bêche sur le terrain de captage pour un montant estimé à 3000 Euros.

Le reversement au budget général est porté à 35 000 Euros, en considérant les importants travaux qui ont été exécutés en régie municipale pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable à Bourneix, avec recours au personnel intercommunal.

Les recettes sont constituées essentiellement par le report du résultat de 2017 indiqué ci-dessus, la vente de l'Eau et l'opération comptable des travaux en régie.

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 72 526.09 Euros. Elle inclut une opération comptable neutre financièrement, qui vise à intégrer l'étude qui avait été réalisée pour le renforcement de la conduite AEP de Bourneix, aux travaux eux-mêmes.

Le Budget Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 18 944.50 Euros, incluant le report de 2017 de 6 998.75 €.

Les dépenses prévisionnelles réelles sont équivalentes à celles de 2017, l'excédent est réparti sur les différentes lignes de dépenses.

Les recettes sont constituées essentiellement par le report du résultat de 2017 indiqué ci-dessus et les redevances.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 20 465.74 Euros. Aucune dépense prévue cette année.

Ces trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée à 21H30

Le Maire,
Michel ANDRIEUX.